

RÈGLES ET ORDRES

PERMANENTS

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DU

CANADA,

ADOPTÉS A LA PREMIÈRE SESSION DU PREMIER PARLE-
MENT, ET

REVISÉS PAR LES PARLEMENTS SUBSÉQUENTS.



H. A. Blair

TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

1858.